



**RÉGION ACADÉMIQUE
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Délégation régionale académique
à la jeunesse, à l'engagement
et aux sports**

Pôle Jeunesse Education Populaire Vie Associative

Affaire suivie par :

Sylvie CAMMAS, référente régionale Service Civique

Aline BARRETEAU, gestionnaire

drajes-na-service-civique@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Bruges, le 18 mars 2026

Site de Bruges

7 boulevard Jacques Chaban-Delmas

CS 70223 – 33525 Bruges Cedex

Annexe : *Contacts dans les SDJES et la DRAJES, liste des pièces à fournir*

Appel à manifestation d'intérêt « ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE 2026 »

Le Service Civique est une politique publique d'engagement de la jeunesse au service de l'intérêt général. Il s'affirme comme une étape structurante du parcours des jeunes, et comme une politique fédératrice impactante, impliquant, aux côtés de l'État, une large communauté d'acteurs publics et privés. À ce titre, le Service Civique est une des politiques prioritaires du Gouvernement.

En 15 ans, plus de 875 000 jeunes se sont engagés dans des missions liées à l'éducation, à la santé, à la solidarité, ou encore à la transition écologique, dont 78 000 sur la région Nouvelle-Aquitaine.

Aujourd'hui, la qualité de l'accueil des volontaires en mission de Service Civique est au cœur des enjeux.

L'AMI « Engagement de Service Civique 2026 » s'inscrit dans ce contexte : il vise à soutenir les initiatives des associations qui s'inscrivent dans les projets de territoires, et qui s'appuient sur le service civique comme un vecteur porteur d'impacts vertueux et durables sur les publics.

Merci de lire attentivement cette note qui précise les conditions d'éligibilité des dossiers de demande de subvention, et les modalités administratives.

La DRAJES de la Nouvelle-Aquitaine tient à remercier l'ensemble des partenaires qui concourent, au quotidien, à favoriser et promouvoir l'engagement des jeunes au travers de ce dispositif, sur l'ensemble de la région.

Appel à manifestation d'intérêt « ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE 2026 »



ELIGIBILITE DU PROJET : CONDITIONS CUMULATIVES

1. Initiative portée par une association de la région Nouvelle-Aquitaine
2. Initiative ayant un impact sur le territoire et ses habitants en mobilisant le service civique
3. Initiative construite en concertation avec les services de l'Etat compétents sur le service civique
4. Initiative relevant d'un des axes ciblés par l'AMI



ELIGIBILITE DE LA STRUCTURE PORTEUSE DU PROJET :

- Être une **association agréée** pour l'accueil de volontaires en mission de Service Civique, ou remplissant les conditions d'éligibilité à cet agrément
- **Connaître le cadre** et la philosophie du dispositif Service Civique
- **Respecter le contrat d'engagement républicain (CER)**, fixé par le Décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021, en application de la loi N° 2021-1109 du 24 août 2021.



AXES DE FINANCEMENT :

Les projets éligibles dans le cadre de l'AMI DRAJES s'inscrivent nécessairement dans l'un des axes suivants :

AXES 2026			
Attention ! Ne choisir qu'un seul axe par projet. Le n° de l'axe ciblé est à préciser dans l'intitulé du projet			
	ORIENTATION n°1 Mieux informer les publics sur le Service Civique.	AXE 1 Mettre en œuvre toute action ou événement territorial visant à promouvoir l'engagement en mission de Service Civique au plus grand nombre	AXE 2 Développer des actions d'information et de sensibilisation à destination des lycéens, des étudiants et des jeunes en formation afin de mieux faire connaître les opportunités autour du Service Civique
	ORIENTATION n°2 Amplifier l'ancrage territorial du Service Civique	AXE 3 Déployer des programmes structurants en partenariat avec les collectivités territoriales, mobilisant des volontaires sur des enjeux sociétaux ou territoriaux prioritaires	AXE 4 Expérimenter des actions facilitant l'accès au Service Civique au publics dans les territoires ruraux (ZFRR), les quartiers prioritaires de la politique de la ville et les territoires éloignés de l'offre d'engagement
	ORIENTATION n°3 Sécuriser les parcours d'engagement en service civique	AXE 5 Structurer un accompagnement renforcé des organismes d'accueil et des tuteurs, afin de garantir la qualité des missions et des conditions d'accueil des volontaires	AXE 6 Créer ou diffuser des outils pédagogiques et méthodologiques mutualisables pouvant être utilisés par l'ensemble des organismes d'accueil, tuteurs et volontaires
	ORIENTATION n°4 Favoriser l'effet levier du service civique dans les parcours des jeunes	AXE 7 Valoriser les compétences acquises par les jeunes en mission de Service Civique et favoriser leur reconnaissance dans les parcours de formation, d'insertion ou d'engagement	AXE 8 Déployer des initiatives favorisant la poursuite ou la diversification de l'engagement des volontaires après leur mission (réserve civique, bénévolat, mentorat, engagement international...)



PRIORISATION DES INITIATIVES :

Les initiatives relevant des domaines suivants seront priorisées lors de l'instruction :

- **Être inscrites dans le cadre de l'Année internationale des volontaires 2026 :**
<https://www.jeunes.gouv.fr/lancement-de-l-annee-internationale-des-volontaires-2026-2997>
- **Relever des thématiques prioritaires par l'agence du Service Civique :**
 - Les prévention / sensibilisation aux crises, notamment chez les sapeurs-pompiers et les corps en uniforme
 - La transition écologique
 - Le sport
 - L'international
 - La solidarité intergénérationnelle
 - L'éducation pour tous



CADRAGE DES INITIATIVES :

Les initiatives proposées doivent :

- **Apporter une plus-value visible et expliquée dans le dossier, auprès des publics ou des territoires** (en termes de structuration, d'innovation, d'animation territoriale)
- **Se réaliser dans un délai de 12 mois** à compter de la date de versement de la subvention

Cet AMI n'a pas pour vocation de soutenir le fonctionnement des associations. Le dossier doit nécessairement présenter le descriptif précis d'un projet ciblé, et non relater un projet courant d'accueil de volontaires, ni de l'activité générale de l'association.

Il est attendu, a minima, que soient présentés dans le descriptif de l'action :

- L'intitulé de l'initiative avec l'axe AMI visé
- La plus-value apportée par le soutien de l'AMI DRAJES
- L'impact sur les publics et/ou sur les territoires
- Les objectifs
- Le public cible (caractéristiques et nombre)
- Les différentes étapes de réalisation
- Les partenariats mobilisés
- Les modalités d'évaluation et les critères afférents
- Le budget prévisionnel du projet précis



NON ELIGIBLES :

- **Initiatives qui n'ont pas fait l'objet d'une consultation préalable** auprès des services de l'Etat (SDJES ou DRAJES : coordonnées en annexe)
- **Initiatives qui s'inscrivent dans le cadre des obligations** des volontaires ou des tuteurs (ex : formations déjà financées par l'Etat)
- **Initiatives qui relatent la mise en œuvre générale du projet d'accueil de volontaires** (il ne s'agit pas d'un dossier de demande d'agrément ni de financer de la mission)

- **Initiatives déjà soutenus par la DRAJES** sur d'autres dispositifs (ex : FDVA)
- **Dossiers incomplets ou imprécis**
- **Dossiers où plusieurs projets figurent sur une même fiche action** (en effet, il est attendu de la part de l'association de déposer autant de fiches que de projets)

Ainsi, il s'agit d'identifier, dans l'activité de votre association, une initiative en particulier, qui mobilise des volontaires, et qui s'intègre dans la dynamique territoriale locale et relève d'un des 8 axes de l'AMI.



DISPOSITIONS FINANCIERES :

- Le montant demandé à la DRAJES devra figurer explicitement dans le **budget prévisionnel**
- Le seuil minimal de l'aide pour chaque projet retenu s'élève à **1 000 euros**
- Le budget prévisionnel du projet doit être **précis**, et présenter toutes les contributions sollicitées ou obtenues auprès d'autres institutions partenaires (Conseil Régional, Conseils départementaux et EPCI, le cas échéant la DREETS, l'ARS, la DRAC ou la DREAL, Erasmus + Jeunesse, le FONJEP...). La DRAJES vérifiera ce point avec ses partenaires institutionnels.
- Il est rappelé que l'attribution d'une subvention est par nature **discrétionnaire**.



PROCEDURE DE DEPOT DU DOSSIER DE DEMANDE DE SUBVENTION :

Le dossier de demande de subvention dématérialisé doit être déposé via le site de gestion des associations « le compte asso » : <https://lecompteasso.associations.gouv.fr/>

Sélection de la subvention :

- Code subvention : 3293
- Libellé : *Développement territorial du Service Civique*
- Dispositif : *Service Civique*
- Niveau territorial : quelle que soit l'échelle du projet, la demande de subvention est *régionale*
- Service instructeur : *DRAJES NA*

La liste des pièces complémentaires à communiquer est visible en annexe.



CALENDRIER 2026 :

3 avril 11h-12h	Réunion d'accompagnement pour les associations, de 11h à 12h Lien de connexion : https://region-academique-nouvelle-aquitaine-fr.zoom.us/j/86831441802?Pwd=DMVK0FVeHbD5Xybh8pQyCSC5zkLloV.1
7 mai 16h	Date limite de dépôt des dossiers
Mai-juin	Instruction
Juin - juillet	Notification et versement des subventions



CONTACTS :

Aline BARRETEAU et Sylvie CAMMAS - DRAJES NA - Pôle JEPVA - site de Bruges
drajes-na-service-civique@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr

Appel à manifestation d'intérêt
« ENGAGEMENT DE SERVICE CIVIQUE 2026 »

ANNEXE



Coordonnées des référents Service civique dans les SDJES et à la DRAJES :

SDJES de Charente	Romuald	CALA	romuald.cala@ac-poitiers.fr	05 17 84 03 50
SDJES de Charente-Maritime	Aude	PROU	aude.prou@ac-poitiers.fr	05 17 84 03 79
SDJES de Corrèze	Julien	PINATO	julien.pinato@ac-limoges.fr	07 77 92 56 64
SDJES de la Creuse	Luca	RODRIGUEZ	luca.rodriquez@ac-limoges.fr	05 87 86 61 80
SDJES de Dordogne	Olivier	DESMESURE	olivier.desmesure@ac-bordeaux.fr	05 53 03 65 21
SDJES de la Gironde	Hélène	ROMUSSI	helene.romussi@ac-bordeaux.fr	05 40 54 73 50
SDJES des Landes	Clémentine	DESORMEAU	Clementine.Desormeau-Bedot@ac-bordeaux.fr	05 40 54 70 53
SDJES du Lot et Garonne	Marvin	REDJEM	marvin.redjem@ac-bordeaux.fr	05 53 67 70 09
SDJES des Pyrénées Atlantiques BAYONNE	Elise	GAUTIER	elise.gautier@ac-bordeaux.fr	06 01 41 88 05
SDJES des Pyrénées Atlantiques - PAU	Angélique	OLIVIER	angelique.olivier1@ac-bordeaux.fr	05 40 54 74 03
SDJES des Deux-Sèvres	Louise	WAMEJONENGO	louise.wamejonengo@ac-poitiers.fr	05 17 84 03 34
SDJES de la Vienne			engagement-civique-sdjes86@ac-poitiers.fr	05 17 84 04 15
SDJES de la Haute-Vienne	Elie	FOURNIOL	elie.fourniol@ac-limoges.fr	05 55 11 42 66
DRAJES NA	Sylvie	CAMMAS	sylvie.cammas@region-academique-nouvelle-aquitaine.fr	05 56 69 38 00



Documents à fournir :

- Compléter le formulaire complémentaire au Cerfa pour apporter des précisions au descriptif du projet : <https://framaforms.org/ami-engagement-2026-complement-dossier-1773416209>
- Statuts
- Liste des dirigeants
- Dernier rapport d'activité
- Budget prévisionnel
- Comptes annuels du dernier exercice clos
- Bilan financier / Rapport du commissaire au compte
- Coordonnées bancaires (RIB) : le nom de l'organisme, ses coordonnées doivent être identiques sur le RIB, le dossier et au répertoire **sirenet**
- Pouvoir ou délégation de signature si la personne qui effectue la demande sur le **compteasso** n'en a pas les droits
- Compte-rendu de subvention AMI DRAJES année N-1, si subvention AMI en 2025. Le compte-rendu qui a été saisi au préalable sur le **compteasso** peut être téléchargé et joint à la nouvelle demande



Tout dossier incomplet sera exposé au rejet.